



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DÉCEMBRE 2019**



N° DEL 2019.12.18/202

Thème : TRAVAUX 5

Objet : Construction
d'une passerelle cycles
et piétons - Tranche 2

Convocation :

Date : 12/12/2019

Affichage : 12/12/2019

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 29

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le **mercredi 18 décembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

AIGUIER Yvon donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;

Absents excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : DAERDEN Francine

Vu la délibération n°DEL 2019.01.30/020 du 30 janvier 2019 ;

Vu la délibération n°DEL 2019.11.13/154 du 13 novembre 2019 ;

Considérant l'opportunité de bénéficier d'un financement au titre de la DETR en 2020 ;

Rappel du projet :

Le projet de la passerelle cycles et piétons est un ouvrage présent sur le futur tracé de la voie douce Via Guisane qui reliera à terme Briançon au Monétier les Bains via Saint Chaffrey et La Salle Les Alpes.

Sur la commune de Briançon, le principal point noir du tracé est la traversée de la RN 94 au niveau du pont de la Cartoucherie. Celle-ci se fait actuellement via un simple passage piéton.

L'objectif du projet est de s'affranchir de cette traversée dangereuse en faisant cheminer la voie douce sous la RN 94 via une passerelle métallique suspendue à la culée du pont de la Cartoucherie.

Le coût total de l'opération est estimé à 418 000 euros hors taxe. Il se décompose de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| • Études externalisées : | 13 000 € HT |
| • Travaux – Construction des remblais en terre armée : | 255 000 € HT |
| • Travaux – Construction de la passerelle : | 150 000 € HT |

Une première phase de travaux d'un montant de 300 000 €HT correspondant à la construction de la passerelle et de ses rampes amont et aval a été engagée en 2019. Un marché de conception / réalisation a été attribué et notifié le 13 novembre 2019. La passerelle sera construite en atelier durant l'hiver 2019/2020 puis posée au printemps 2020.

Une deuxième phase de travaux d'un montant de 118 000 €HT est envisagée en 2020. Il s'agit des aménagements comprenant le revêtement et les bordures, les garde-corps, les dispositifs de gestion des eaux pluviales et le traitement des espaces verts attenants.

Cette tranche 2 pourra être réalisée par une entreprise d'insertion dans le cadre d'un marché réservé. À ce titre, elle pourrait bénéficier d'un financement au titre de la DETR à hauteur de 40% du montant de la tranche.

Le plan de financement de l'opération globale serait ainsi actualisé de la façon suivante :

État (Appel à projets continuités cyclables 2019)	167 200,00 €
État (DETR 2020 – 40% de la tranche 2)	47 200,00 €
Département (10%)	41 800,00 €
Autofinancement	161 800,00 €

Total **418 000,00 €**

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'actualisation du plan de financement de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX 5 DEL 2019.12.18/202

PUBLIÉ LE **19 DEC. 2019**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur général des services,
Éric DUBOIS



Blank lined area for text entry.

